Contrat de carte à points
Amap Chèvrerie du Felsenbach
Fromages et yaourts de chèvre et brebis
CERNAY Saison 2024

Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent **contrat d'engagement** est signé entre

Le producteur	**Le consom'acteur**
Famille GRUNENBERGER La Chèvrerie du Felsenbach	Nom, prénom ……
Vallée du Florival	Adresse ……
68610 SENGERN	Code postal, commune ……
Mail …… Tél ……	

N° adhérent : ……
Membre de l'amap Chèvrerie du Felsenbach : oui – non
Membre d'une autre amap : oui – non

Valeur du point : 1€

Pour l'amap Chèvrerie du Felsenbach, vous pouvez acquérir une carte à points **d'une valeur mini de 20 points (20€) et d'une valeur maxi de 60 points (60€)** sans date limite d'utilisation, renouvelable sous conditions.

Rappel pour la saison 2024 :

- Le fromage de chèvre : 2,80 points
- Le fromage de brebis : 3,50 points
- Le yaourt de brebis (330ml) : 3.60 points

Attention ! Seules les personnes ayant souscrit un contrat auprès de l'amap Chèvrerie du Felsenbach, pourront renouveler leur carte à points en cours de saison.

Etabli en 1 exemplaire à ……, le …… et signé par les parties.	
Le producteur	Le consom'acteur
(signature)	(signature)

Dates (Souscription, renouvellement ou utilisation)	**Approvisionnement de la carte** (ou report solde carte précédente)	**Débits** (en points)	**Crédits** (en points)